

Conseil National Economique, Social et Environnemental

Compte rendu de la journée d'étude sur « L'enfance et l'adolescence en Algérie, à la lumière de la pensée du Professeur Mahfoud BOUCEBCI ».

Le Mardi 20 octobre 2020 à l'Hôtel Mercure- Alger

Fait par :

Mme STITI Amel.

Cette journée d'étude, organisée par le Conseil National Economique, Social et environnemental « CNESE », en coordination avec l'Organe National de la Protection et de la Promotion de l'Enfance (ONPPE) et avec le soutien du Bureau de l'UNICEF en Algérie, à laquelle participent des experts et des spécialistes / scientifiques ainsi que des représentants de la société civile, est l'occasion de discuter de tout ce qui a trait à **l'enfance et à l'adolescence en Algérie, à la lumière de la pensée du regretté Professeur Mahfoud BOUCEBCI**, en vue de sortir avec des idées et des recommandations en faveur du renforcement de la protection et de la promotion de l'enfance et de l'adolescence. Il y a lieu de souligner la présence des membres de la famille BOUCEBCI à cette rencontre.

Lors de cette rencontre, un hommage a été rendu au Pr. BOUCEBCI qui fut assassiné le 15 juin 1993, en reconnaissance des efforts qu'il avait consentis pour la promotion de la santé mentale et psychologique en Algérie.

Le Professeur Mahfoud BOUCEBCI est l'un des membres fondateurs de la psychiatrie algérienne. Il a rédigé plusieurs publications en lien avec l'enfance et l'adolescence. Ses œuvres continuent d'être une source d'inspiration, voire un élément d'éclairage pour l'élaboration de politiques publiques dédiées à la problématique, objet de cette rencontre.

Cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres autour de thématiques identifiées par le CNESE, en guise d'hommage à des hommes et des femmes algériennes qui ont marqué de leur sceau la scène nationale dans divers domaines de la pensée et de la science.

Discours d'ouverture :

➤ Le Président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Monsieur Redha TIR, a mis en avant l'impérative prise en charge de l'enfance et de l'adolescence pour forger le citoyen et le cadre de demain. Il a précisé que la protection et la prise en charge de l'enfance sur tous les plans, notamment sanitaire et scolaire, était le meilleur investissement d'avenir pour forger des générations saines.

A cette occasion, Monsieur Le Président du CNESE a félicité l'intérêt accordé à la protection et à la promotion de l'enfance dans le projet d'amendement de la Constitution soumis au référendum le 1^{er} novembre prochain.

➤ La Présidente de l'Organe National de la Protection et de la Promotion de l'enfance (ONPPE), Madame CHEURFI a mis l'accent sur l'impératif de prendre en charge la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent en initiant une action participative intensifiée associant l'ensemble des parties prenantes et la société civile. Elle a indiqué qu'une commission thématique a été installée en 2019 par l'organe, composée d'experts ; de psychologues ; de professeurs universitaires et de journalistes. Cette commission est chargée de développer des actions liées plus particulièrement à la santé mentale et aux troubles de l'autisme.

➤ Pour sa part, le représentant du bureau des fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en Algérie, Isselmou BOUKHARY, a mis en avant l'importance de cette rencontre, saluant les efforts du Gouvernement algérien consentis pour la consolidation et l'appui de la santé psychologique des enfants et des adolescents.

Eléments importants :

La Convention internationale décrit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Selon l'Unicef, l'adolescence est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Trois phases la distinguent : la prime adolescence (10 à 13 ans), la moyenne adolescence (14 à 16 ans) et la grande adolescence (17 à 19 ans).

En Algérie, et d'une manière générale, la protection de l'enfance et de l'adolescence relève des dispositions constitutionnelles qui garantissent la protection du citoyen en général. D'une manière particulière, elle est assurée par des dispositions consacrées par des textes législatifs et réglementaires spécifiques (la loi n°15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant).

Parallèlement à cela, l'Algérie a ratifié, le 19 décembre 1992, la convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989, considérant dorénavant l'enfant comme un sujet de droit. Cette convention a cerné les principaux droits de l'enfant qui s'articulent essentiellement sur la paix, la dignité, la tolérance, la liberté, l'égalité et la solidarité ainsi que sur la garantie du droit à l'opinion, à l'expression, à la participation et à la prise de décision.

Pour contribuer à la défense de cette frange vulnérable de la population, l'Algérie a mis le paquet pour édifier pas moins de 51 établissements à travers le pays, répartis en 32 centres spécialisés de rééducation (CSR) fonctionnant en internat ; 11 centres spécialisés de protection (CSP), huit (08) centres polyvalents de sauvegarde de la jeunesse (CPSI) ainsi que 48 services en milieu ouvert et 15 annexes (SMO).

La rencontre a vu l'intervention de plusieurs experts et spécialistes en psychologie, qui ont abordé des thèmes autour de la pensée de BOUCEBCI en matière de promotion de la santé mentale, des problèmes de l'adolescence en Algérie et de la promotion de la petite enfance.

Les deux (02) thématiques instaurées lors de cette rencontre ont concerné des thèmes médico-sociaux pointus qui ont gravité autour de plusieurs hommages thématiques appuyés au défunt professeur, dont les apports bénéfiques ont été développés par les intervenants, tous issus du monde médical.

La première thématique a trait « aux apports du Professeur Mahfoud BOUCEBCI » et la deuxième thématique de l'après-midi a été consacrée à la « problématique de l'enfance et de l'adolescence », lors de laquelle l'accent a été mis sur l'empreinte de l'ONPPE dans la prise en charge des enfants en situation de danger.

Interventions des spécialistes/scientifiques, à la mémoire de feu BOUCEBCI :

• Intervention du Dr. Mahmoud BOUDARENE, Psychiatre : intitulée « le Professeur BOUCEBCI, un enseignant dévoué et un exemple d'engagement intellectuel et citoyen »

L'intervenant a remercié le CNESE pour avoir donné l'occasion aux spécialistes/collègues du Professeur de parler de son imminent travail. Le professeur ayant formé plusieurs générations algériennes, il a participé très activement à la formation des psychologues, du personnel paramédical et des éducateurs que réclamait son pays.

Il a soulevé plusieurs problèmes de société algérienne et leurs impacts sur la santé mentale de nos enfants : l'augmentation des incertitudes, le phénomène de l'émigration, la violence sociale, le suicide, la violence aux niveaux des écoles et des stades, la surcharge des classes,etc.

Il a insisté sur la nécessité de revoir le contexte familiale ainsi que le rôle prépondérant des parents.

Témoignages de la Famille du Professeur « Mahfoud BOUCEBCI » sur son parcours combattant:

- Une vidéo de Monsieur Tric BOUCEBCI ; fils de Mahfoud BOUCEBCI.
- Mohamed BOUCEBCI, Djamel SERRIR ; représentants de la famille du Professeur Mahfoud BOUCEBCI.

Qualités du défunt : humaniste, grand, rigoureux, source d'inspiration /volonté, homme dans ses engagements et ses valeurs. Il a donné sa vie au service de son pays et des démunis et il n'a jamais cessé de répondre au service des étudiants ; le Professeur Mahfoud BOUCEBCI contribua de façon discrète mais efficace à la création et à l'essor de mouvements associatifs dynamiques : Parents d'Enfants Handicapés, Familles Adoptives, Planning Familial. Il s'est toujours attaché au respect de la vie, des droits de l'homme, de l'enfant et de la femme.

Son travail clinique personnel et ses recherches l'avaient convaincu de la nécessité de sensibiliser ses concitoyens au sort des exclus : enfants abandonnés, mères célibataires, toxicomanes, jeunes « à la dérive ».

- **Intervention du Professeur TABTI ; Chef de service de pédopsychiatrie à l'hôpital Mahfoud BOUCEBCI-CHERAGA : intitulée : « L'adolescence en Algérie et mission de bien être ; équation délicate »**

Il a exposé plusieurs aspects qui entourent cette étape cruciale de la vie d'un enfant qui est l'adolescence : définitions /champs d'interventions.

On peut définir l'adolescence par :

- le temps psychique de la puberté ;
- une phase déroutante, tant pour les enfants que pour les parents. Les fluctuations d'humeur de l'ado, son corps qui change, ses poussées d'hormones, l'univers social complexe et volatil dans lequel il évolue ;
- une étape d'un processus psychique et social d'individuation : mise à distance des parents ; création de nombreux liens amicaux /Recherche d'identification et construction de sa propre valeur.

Cette double modification, physique et sociale, nécessite que l'individu et son entourage familial fournissent un intense travail psychologique.

Le dérèglement du champ social en Algérie s'articule à une marge de risques élaborés dans la réduction des solidarités et des appartenances et dans la prescription ou le développement des paradigmes divers : augmentation des incertitudes, migration ; violences dans les différents environnements (Familial, sportif, etc.) ; Délinquance et déviance sexuelle ; fugues ; Elaboration suicidaire.

Ceci engendre aussi une perte du **lien social** qui est une déculturation induisant la désaffiliation et le rétrécissement du rapport aux références communes et aux pratiques intégrative et protectrice de l'action sociale.

Pour conclure, l'intervenant a relevé les défis de la santé mentale des jeunes, lesquels se résument dans les points suivants :

- *Promotion de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent ;*
 - *Une insuffisante coordination entre les professionnels ;*
 - *Une forte croissance de l'activité en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;*
 - *Insuffisance des pédopsychiatres malgré les nombreuses promotions formées depuis la création du DEMS pédopsychiatrie ;*
 - *Une répartition inégale des professionnels sur le territoire national.*
-
- **Intervention du Dr.Ilyes Kessal, chargé de programme, développement de la petite enfance et santé UNICEF : intitulée « développement de la petite enfance »**

L'intervention a rapporté quelques données chiffrées (UNICEF/enquêtes MISC 2005-2016) qui illustrent le développement de la petite enfance dans le monde :

- 250 millions d'enfants de moins de 5 ans (43%) risquent de ne pas réaliser pleinement leur potentiel de développement ;
- 155 millions d'enfants de moins de 5 ans qui sont en malnutrition, ce qui engendre un retard de croissance ; déficits cognitifs ; difficultés d'apprentissage à l'école et impact sur le revenu à l'âge adulte ;
- Seuls 40 % des enfants de moins de 6 mois (soit 2 sur 5) sont exclusivement nourris au sein ;
- Chaque jour, plus de 800 enfants de moins de 5 ans décèdent des suites d'une diarrhée liée à une eau, un assainissement ou une hygiène inadéquate ;
- Dans 76 pays, seuls 15 % des enfants de moins de 5 ans possèdent trois livres pour enfant ou plus à la maison ;

- 9% des dépenses de l'éducation (pays à revenu élevé) et 2.9% des dépenses de l'éducation (pays à revenu faible) ;

- Près d'1/10 décès chez les enfants de moins de 5 ans sont malades /risquent pneumonies et autres troubles respiratoires en raison de la pollution de l'air extérieur et intérieur.

Il a soulevé les conséquences de la situation sanitaire actuelle (COVID 19) sur la santé de l'enfant :

- Une diminution de 15% de la couverture sanitaire pendant 6 mois ;

- Augmentation de 9,8% de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;

- Augmentation de 8,3% de la mortalité maternelle ;

- Stress parental / Comportements des enfants / Exposition aux dangers des écrans et à la violence ;

- Perte d'emploi / baisse du revenu des ménages : pauvreté, malnutrition, difficultés d'accès aux services de base.

L'intervenant a souligné que les premières années de la vie d'un enfant, en particulier de la grossesse jusqu'à l'âge de 3 ans, posent les jalons de sa croissance future. Cette étape « Petite Enfance » est un processus continu de croissance et d'apprentissage et d'acquisition des connaissances et des capacités.

Il insiste sur le défi à prendre pour investir dans le Développement de la petite enfance:

- L'enfant a besoin, pour un développement cérébral sain, d'une nutrition adaptée et d'être protégé et stimulé. Les progrès récents des neurosciences apportent de nouvelles preuves concernant l'architecture cérébrale de l'enfant durant cette période. Le cerveau de l'enfant se construit, dans les toutes premières années de la vie, à une vitesse fulgurante. Selon le Centre de développement de l'enfant de l'université de Harvard, le cerveau peut former plus d'1 million de connexions neuronales par seconde, un rythme jamais égalé.

- Au cours du processus de construction du cerveau, les connexions neuronales sont influencées par la génétique et par les expériences vécues : nutrition adaptée, protection, stimulation par le jeu et la parole, attention et interactions de la part des personnes s'occupant de l'enfant. Cette combinaison d'inné et d'acquis pose les fondements de l'avenir de l'enfant.

L'intervenant a mis l'accent sur l'attention accrue accordée aux soins, à l'autonomisation et à la protection des adolescents, en particulier des filles, c'est le moyen le plus sûr de briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et du risque.

Donner aux adolescents, femmes et hommes, les connaissances, les compétences de vie et la confiance nécessaires pour relever les défis mondiaux de notre époque et récolter le dividende démographique.

Investissez dans l'avenir en donnant aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour améliorer leur propre vie et en les engageant dans des efforts pour améliorer leurs communautés.

- **Intervention du Professeur Ferhat BALAMANE, Professeur en psychologie, université Alger 2 ; Intitulée " la double vocation du professeur BOUCEBCI".**

L'intervenant a qualifié le professeur par le mot « Géant », un homme battant, fonceur d'une manière incroyable, et ce, par la grandeur de ses réalisations, de ses actions et de ses qualités. Il a émergé dans le champ du savoir des années 70, en apportant beaucoup à la science de la « psychologie », toujours présent dans les structures hospitalières/universités.

L'exposant a cerné les points suivants :

- Réhabilitation des compétences nationale ;
- L'Algérie s'est dotée de femmes et d'hommes de valeurs dans tous les secteurs ;
- La reconnaissance qui stimule l'activité sociale.

- **Intervention du Professeur Dalila HADADI, Professeur en psychologie, université Alger 2 : Intitulé « Contribution de BOUCEBCI dans la promotion de la santé psychique de l'enfant, que faut-il en faire ? »**

Elle a témoigné aussi sur le parcours du Professeur : il était le savant qui a honoré la pensée immortelle libre et son compromission.

Elle a proposé de ne pas laisser cette pensée riche (cœur de l'œuvre) dormir dans les ouvrages, il faut essayer de soustraire le maximum de ces écrits et ses hypothèses psychologique et psychiatrique de l'enfant et les appliquer surtout au niveau des écoles et sur notre réalité sociale.

- **Intervention du Dr. Nadia BLOUD, psychologue, ex Chef de la section psychologie à l'INSP : Intitulé « Jeunes et société : processus de différenciation –individuation »**

Saluant cette rencontre qui a été consacrée à la pensée du Pr BOUCEBCI en vue de prendre en charge la santé mentale de l'enfant et des adolescents, elle estime que feu BOUCEBCI est une véritable référence dans tout ce qui a trait au sujet de l'enfance et de l'adolescence, grâce à tous les travaux et luttes réalisés et menés tout au long de sa vie pour la protection et la promotion de l'enfance et des adolescents.

Immense et exemplaire contribution du Professeur dans les fondements de la société algérienne pour le développement des enfants et jeunes / famille/ école et espace social.

- **Intervention de Aida MECHERI, Psychologue principale à l'ONPPE : Intitulé « l'empreinte de l'ONPPE dans la prise en charge des enfants en situation en danger »**

Cette présentation aborde les rôles et les missions de l'organe pour la protection et la promotion de l'enfant :

L'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance a été créé suite à l'élaboration et à la promulgation de l'Algérie en 2015 de la loi relative à la protection de l'enfant (toute personne n'ayant pas atteint dix-huit (18) ans révolus), dans la continuité de ses engagements pour l'enfance.

L'organe est également chargé :

- De la protection de l'enfant en coordination avec les différentes administrations et institutions publiques, les personnes chargées de la sauvegarde de l'enfance, les différents intervenants dans ce domaine ainsi qu'avec la société civile ;
- D'examiner toute situation d'atteinte aux droits de l'enfant quel que soit le milieu dans lequel il évolue, qu'il soit familial, éducatif, institutionnel ou public.

La cellule de réception des dénonciations des atteintes aux droits de l'enfant est chargée :

- de recevoir et de traiter les dénonciations émanant des enfants, de leurs représentants légaux ou de toute personne physique ou morale ;
- d'assurer un rôle de conseil auprès des citoyens et des professionnels qui s'intéressent aux questions relatives à l'enfance.

Les traitements des dénonciations sont transmises aux parties concernées, selon chaque cas : La Sûreté Nationale, la Gendarmerie Nationale, les services du milieu ouvert SMO, Juge des mineurs.

Selon l'intervenante, l'Organe a reçu via son **numéro vert 1111**, durant l'année 2020, un total de 704.125 appels téléphoniques, dont 1728 signalements portant atteinte aux droits de l'enfant et autres liés à des demandes d'orientation, d'informations ...etc.

Débats et conclusions :

Plusieurs propositions et avis ont été émis par les participants à cette journée d'étude, en voici la substance :

- La croissance et le développement de l'enfant n'est pas psychologique et sociologique seulement mais c'est l'affaire de plusieurs spécialités et acteurs. Il faut une concertation permanente de toutes les parties prenantes ;
- Mettre l'accent sur l'importance de la prise en charge de la petite enfance car étant une étape cruciale dans la formation de la personnalité de l'enfant et l'inculcation de la confiance en lui pour en faire demain un homme équilibré ;
- Manque d'unités d'admissions des adolescents en Algérie pour prendre en charge cette catégorie qui est une phase distincte de la petite enfance et de l'âge adulte ; c'est une période de transition qui nécessite une attention et une protection particulières ;
- Interpeller l'Etat et les pouvoirs publics pour que la société soit en cohérence et fournir les moyens appropriés aux psychologues. Plusieurs points sont à prendre en compte : l'évolution des relations familiales ; la connaissance de soi et d'autrui ; les relations amicales, amoureuses et virtuelles ; les groupes et les bandes ; les jeunes des cités et la « tchatte » dans les réseaux sociaux ;
- Revoir la prise en charge des adolescents « catégorie marginalisée dans notre société » ; surtout lorsqu'ils sont au niveau de la justice « rééducation et réinsertion des mineurs » ;
- La démission des parents/Revoir le rôle de « la cellule familiale » ;
- Développer la santé psychologique au niveau des écoles ; se pencher sur les victimes des violences conjugales et les harcèlements ;
- Inculquer la culture du signalement afin de prévenir les enfants de tous types de danger au sein de la société, car il s'agit d'une action qui relève de "la responsabilité de tous" ;

- Forger le citoyen de demain en assurant une meilleure prise en charge de l'enfance. La prise en charge de la santé mentale de l'enfant requiert la collaboration de tous ;
- Coordination avec tous les partenaires et la société civile, en vue de l'amélioration du soutien psycho-social de nos enfants, particulièrement en cette conjoncture difficile que connaît le pays, en raison de la propagation de la pandémie du Covid-19.

Les participants ont soulevés aussi :

- Le rôle primordial du Conseil National Economique, Social et environnemental «CNESE » comme espace de dialogue et de concertation ; ouvrir le débat sur la problématique « Enfance et adolescence » et trouver des solutions et des champs d'interventions tout en rapprochant les spécialistes du domaine pour une bonne prise en charge de nos générations futures ;
- Le contenu du projet d'amendement de la Constitution, notamment le volet relatif à la protection et à la promotion de l'enfance et de la jeunesse, consacre, à plus d'un titre, les droits de l'enfant à travers la constitutionnalisation de l'intérêt suprême de l'enfant. Il s'agit, en effet, d'un pas consacrant le droit de l'enfant à l'enseignement gratuit, à l'interdiction du travail infantile et à la protection des enfants contre toutes formes de violence.

Il y a lieu de rappeler qu'une convention entre le CNESE et L'ONPPE a été signée en Août 2020 dans le but d'élaborer un plan d'action commun en matière de promotion de l'enfance.